

## DECRET N° 2011-074 DU 18 MARS 2011

portant nomination du Colonel Alahassann Diboussé BOURANDI en qualité d'Attaché de Défense à Beijing près l'Ambassade du Bénin en Chine.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n°2010- 350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
- Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er février 2011.

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le Colonel Alahassann Diboussé BOURANDI est nommé Attaché de Défense à Beijing près l'Ambassade du Bénin en Chine.

0

1

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2011

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Grégoire AKOFODJI

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MECDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAMFADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO1.

1

2